

LA REFORME DE DECENTRALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE EN FRANCE



Denis RAMBAUD, vice-président de la Commission Stationnement
– GART (Groupement des autorités responsables de Transport)

AIPARK DAYS MOBILITA E SOSTA

Jeudi 9 juin 2016, Florence, Italie

GART
G R O U P E M E N T D E S A U T O R I T É S
R E S P O N S A B L E S D E T R A N S P O R T



PRESENTATION DU GROUPEMENT DES AUTORITES RESPONSABLES DE TRANSPORT



- Association créée en 1980, regroupant 255 Autorités organisatrices adhérentes dont :
 - 191 AOM,
 - 50 départements,
 - 13 régions et le Syndicat des Transports d’Ile de France

(données au 3/05/2016)
- Le GART est l’expert des enjeux de la mobilité durable, enjeux qu’il partage avec ses adhérents et qu’il défend à tous les niveaux où se déterminent les politiques publiques.
- Président : Louis NEGRE, sénateur, maire de Cagnes sur Mer
- 1^{er} vice-président : Roland RIES, maire de Strasbourg
- Un conseil d’administration composé de 44 membres
- Une équipe permanente constituée de 17 personnes

- L’équivalent en Italie : *Federmobilita*



ATOUPS, OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE LA REFORME





1. OPTIMISER L'OFFRE DE STATIONNEMENT ET SATISFAIRE LE PLUS GRAND NOMBRE

Le premier bénéficiaire de la réforme est l'automobiliste qui retrouve des places disponibles.

Jusqu'à 6 véhicules par jour stationnent sur une même place, là où ne stationnait auparavant qu'un à deux véhicules par jour.

Une partie de l'espace public peut être réaffectée à d'autres modes de déplacement



2. FLUIDIFIER LA CIRCULATION EN VILLE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR AU BÉNÉFICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

La plus grande disponibilité des places de stationnement participe à diminuer les émissions de polluants

Les collectivités peuvent mieux agir pour fluidifier la circulation en récupérant de l'espace public et en l'affectant aux covoitureurs et aux auto-partageurs.

Les recettes des redevances forfaitaires permettent de développer des offres de mobilité plus complètes.

3. DÉVELOPPER LES PROJETS DE MOBILITÉ DURABLE

Les élus locaux peuvent mieux atteindre leurs objectifs de mobilité durable, car ils peuvent librement fixer le montant des forfaits de post-stationnement (FPS). Il s'agit d'une liberté nouvelle pour les collectivités qui peuvent fixer librement, à la fois, le prix horaire du stationnement et le montant des FPS.

La gestion de la pression sur le stationnement en zones denses est facilitée, puisque le montant des FPS peut varier en fonction des quartiers.

Les recettes issues des paiements forfaitaires sont affectées au développement des TC et des modes alternatifs. Les recettes issues du paiement du stationnement à l'horodateur sont utilisées pour le fonctionnement du service.

4. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE DES CENTRES-VILLES

Les personnes souhaitant rejoindre le centre-ville pour y faire des achats trouvent désormais plus facilement une place pour se stationner

Une politique de stationnement plus cohérente crée davantage de liens entre stationnement sur voirie et stationnement en parcs publics.

Le dynamisme du centre-ville est amélioré en modulant la tarification du stationnement en fonction du type d'usagers

Les collectivités disposent d'un levier supplémentaire pour optimiser les rotations, redynamiser le centre-ville et rétablir l'équilibre au sein de la ville entre fonctions commerciales et résidentielles.



5. LUTTER CONTRE LES COMPORTEMENTS INCIVIQUES ET CONTRE LA FRAUDE

Le montant de la redevance forfaitaire est fixé de manière à inciter les automobilistes à retrouver un comportement plus civique, consistant à payer son stationnement et à se garer sur les places prévues à cet effet.

Plus les automobilistes optent pour le paiement immédiat de la redevance, plus ce civisme est récompensé puisque le système bénéficie alors de davantage de ressources pour améliorer le service fourni à l'utilisateur.

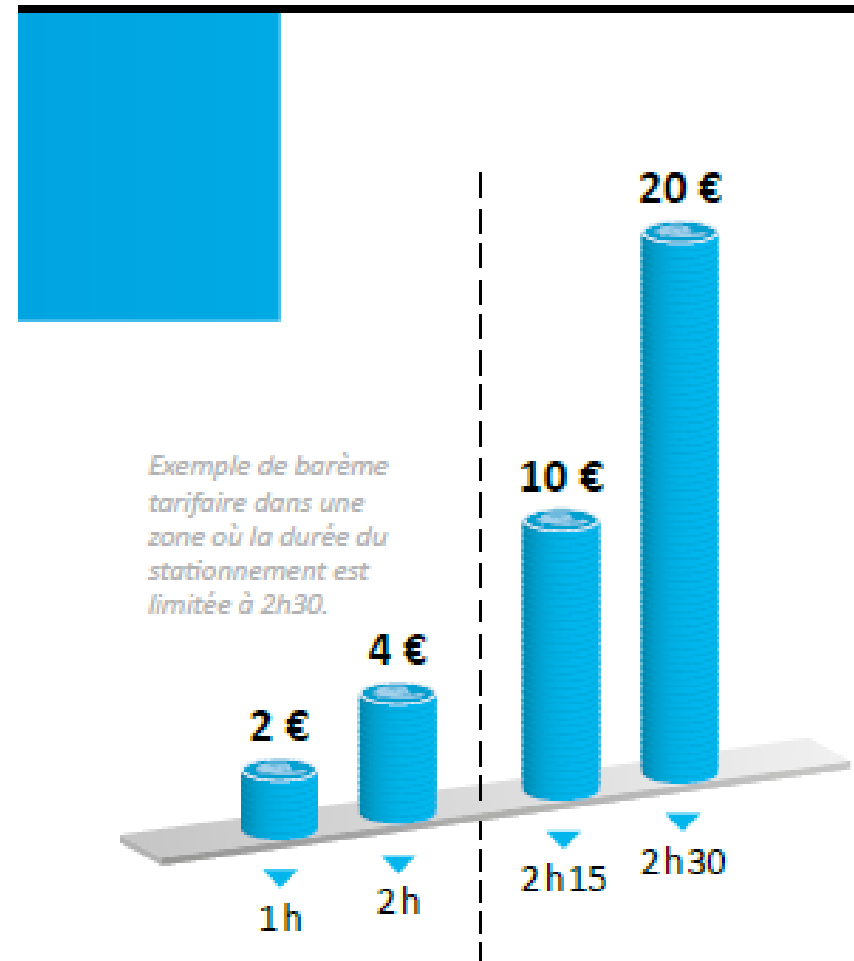


COMMENT FONCTIONNE LA REFORME ?



Il est 9h, je décide de stationner dans une commune où le stationnement est payant de 8h à 18h.

- La durée maximale de stationnement est de 2h30 ;
- le coût du stationnement est fixé selon le barème tarifaire ci-contre ;
- le montant du forfait de post-stationnement (FPS) est de 20 € (équivalent au coût de la durée maximale de stationnement autorisée).



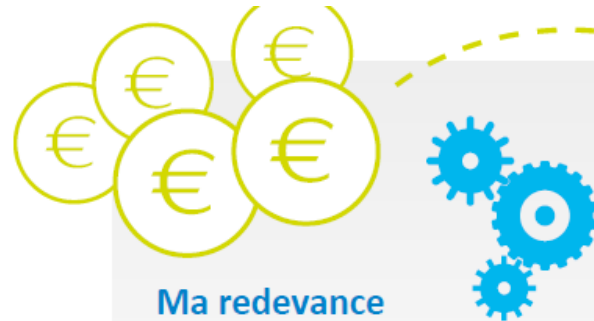


A

Je souhaite rester jusqu'à 10h



> Je paie immédiatement **1h**, soit **2 €**.



Ma redevance de stationnement est affectée comme auparavant à la collectivité territoriale en charge du fonctionnement du service.



Le surplus abonde le budget général de la collectivité ayant instauré le stationnement (école, équipements, culture,...).

B

Je reste finalement jusqu'à 11 h



➤ L'agent assermenté passe à **10h30** et constate une insuffisance de paiement. Il me facture un FPS.



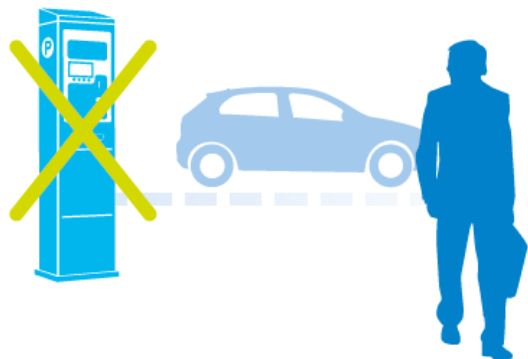
➤ Il m'en coûtera un supplément de **18 €** correspondant au montant du FPS de **20 €**, auquel sont soustraits les **2 €** déjà acquittés.



Les recettes de mon FPS
sont affectées aux politiques
de mobilité durable.



Je décide de payer forfaitairement mon stationnement, plutôt que de payer ma redevance à l'horodateur



› Lors de son passage, l'agent assermenté constate une absence de paiement, il me facture un FPS.

› Je paierai le FPS d'un montant de **20 €**.



Les recettes de mon FPS sont affectées aux politiques de mobilité durable.




QUEL ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME ?



UN ACCOMPAGNEMENT EN PLUSIEURS TEMPS

1. Réalisation d'un guide technique complet de recommandations pour décrypter et mettre en œuvre la loi





UN ACCOMPAGNEMENT EN PLUSIEURS TEMPS

2. Nombreuses réunions techniques associant :
- La Mission Interministérielle à la Décentralisation du Stationnement (MIDS)
 - Les services de l'Etat concernés (ANTAI, DGFiP,...)
 - Les associations d'élus (AMF, AdCF, France Urbaine et GART)
 - Des collectivités locales de toutes tailles

UN ACCOMPAGNEMENT EN PLUSIEURS TEMPS

3. Plaquettes pédagogiques de présentation de la réforme à destination des élus locaux



UN ACCOMPAGNEMENT EN PLUSIEURS TEMPS

4. Organisation de colloques :

- Européen : Présentation de l'étude sur les réformes européennes
- En régions : dans six villes de France pour présenter la réforme

